

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 871

4 avril 2014

### SOMMAIRE

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A. ....	41791	Golding Private Debt Sicav-Fis VIII .....	41801
BR Artemis II S.à r.l. ....	41792	Greendale S.A. ....	41804
BR HoldCo Craven S.à r.l. ....	41799	Greendale S.A. ....	41801
Claren Road Opportunities LuxCo T .....	41802	Greendale S.A. ....	41804
Concrete Investment I S.C.A. ....	41762	Greenland Property S.A. ....	41808
Expanco S.A. ....	41802	Hameur S.C.A. ....	41781
Fall Co 2 S.à r.l. ....	41762	Hoganas S.A. ....	41804
Filomena S.A. ....	41802	Holdair S.A. ....	41804
Filomena S.A. ....	41777	H.P.O.A. Holding de Participations Outre-Atlantique S.A. ....	41804
Findus Intermediary Special Holdings S.à r.l. ....	41781	Huhtalux Supra S.à r.l. ....	41805
Fipoluc S.A. ....	41802	Innuendo S.A. ....	41806
Fountain Venture One S.A., SPF .....	41781	ITP Oil & Gas International S.A. ....	41807
Fountain Venture Two S.A., SPF .....	41803	KALIMA Spf S.A. ....	41806
Fountain Venture Two S.A., SPF .....	41781	Kingreal Company S.A. ....	41777
Fusion S.A. ....	41803	Kingreal Company S.A.-SPF .....	41777
G2C Holding S.à r.l. ....	41808	Lapithus Management S.à r.l. ....	41801
Geobat S.A. ....	41803	Maitagaria .....	41798
Gib International S.A. ....	41803	Maitagaria-SPF .....	41798
Giga Pro S.A. ....	41805	Mami SCI .....	41797
Global Bond Series III, S.A. ....	41805	MFO Investimenti S.A. ....	41799
Global Bond Series XIII, S.A. ....	41807	MGP Artemis II S.à r.l. ....	41792
Global Bond Series XIV, S.A. ....	41806	MGP HoldCo Craven S.à r.l. ....	41799
Global Bond Series X, S.A. ....	41808	Silam S.A. ....	41777
Global Entertainment S.A. ....	41801	SITA Spf S.A. ....	41777
GMS Investments .....	41804	Supervalves SA .....	41801
GoldenTree Holdco Lux 3 S.à r.l. ....	41807	Syndicat d'Intérêts Locaux Cessange asbl .....	41778

**Fall Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 176.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 février 2014.

Référence de publication: 2014021474/10.

(140025353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

**Concrete Investment I S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 184.162.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of January.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Concrete Investment I Limited Partner S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its registered office at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,

here represented by Ms Betty Kizimalé-Grant, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 28<sup>th</sup> January 2014.

2. Concrete Investment I GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its registered office at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,

here represented by Ms Betty Kizimalé-Grant, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 28<sup>th</sup> January 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they wish to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name "Concrete Investment I S.C.A." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the Managers (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managers.

4.4 In the event that the Managers determine that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares****Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,099,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares" and the holders thereof the "Limited Partners") and one (1) unlimited share (the "Unlimited Share" and the holder thereof the "General Partner") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. The Unlimited Share is held by the General Partner (actionnaire commandité). The Ordinary Shares and the Unlimited Share are hereafter together referred to as the "shares".

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The Managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The Managers may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholders in accordance with article 6 hereof.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

**Art. 6. Authorised capital.**

6.1 The authorised capital, including the share capital, is set at one billion four hundred million euro (EUR 1,400,000,000), consisting of one hundred and thirty-nine billion nine hundred and ninety-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (139,999,999,999) Ordinary Shares and one (1) Unlimited Share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the Managers are hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.

**Art. 7. Shares.**

7.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The shares of the Company are in registered form.

**Art. 8. Continuation of the Company - replacement of the General Partner.**

8.1 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company. In the event of revocation, resignation, bankruptcy or any similar situation of the sole General Partner, the Company shall continue to exist.

8.2 If any such event occurs with respect to the sole General Partner and if no replacement has been provided for previously, the Supervisory Board, failing him, any shareholder shall as soon as possible convene a general meeting of shareholders. The general meeting shall (without the approval of such General Partner but with the consent of such replacement general partner) appoint a general partner in replacement.

8.3 A General Partner may be removed as general partner at any time by a decision of the general meeting of shareholders approved by shareholders representing more than two thirds (2/3) of the Company's share capital. The sole General Partner may only be removed if a replacement general partner is appointed at the same time.

8.4 As a consequence of such replacement, the Unlimited Share(s) held by such leaving General Partner is/are automatically transferred to the newly appointed General Partner at the time of its appointment for a price equal to the subscription price thereof. Any Manager, acting individually, is authorized to record such transfer in the share register of the Company.

#### **Art. 9. Register of shares - Transfer of shares.**

9.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

9.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

9.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.

9.4 The Unlimited Share(s) is (are) only transferrable to unlimited shareholders jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

9.5 Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

#### **Art. 10. Liability of shareholders.**

10.1 Limited Partners shall not interfere with the management of the Company vis-à-vis third parties. The liability of the Limited Partners (actionnaires commanditaires) is limited to the amount of share capital for which they have subscribed. However, Limited Partners are jointly and severally liable for all obligations of the Company in which they have participated contrary to the foregoing restriction. Limited Partners are also jointly and severally liable vis-à-vis third parties for all obligations of the Company in which they have not participated if they regularly act on behalf of the Company in management matters vis-à-vis third parties. A limited partner acting as representative of a Manager or the General Partner does not, by the mere fact of acting in such capacity and to the extent that he indicates the same, incur the aforementioned joint and several liability.

10.2 If more than one Unlimited Share is issued, its owners (actionnaires commandités) are jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

### **C. General meetings of shareholders**

**Art. 11. Powers of the general meeting of shareholders.** The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

#### **Art. 12. Convening of general meetings of shareholders.**

12.1 The general meeting of shareholders may at any time be convened by the Managers or, as the case may be, by the Supervisory Board (as defined below).

12.2 It must be convened by the Managers or the Supervisory Board upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

12.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need to be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

12.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 13. Conduct of general meetings of shareholders.**

13.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on 10 June at 3 p.m. CET. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

13.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor the Manager(s). If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to

only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the “board of the meeting” shall in such case be construed as a reference to the “chairman and secretary” or, as the case may be, to the “single person who assumes the role of the board”, depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

13.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

13.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

13.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

13.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company’s registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

13.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

13.8 The Managers may determine further conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 14. General Partner consent.** The general meeting of shareholders may only adopt or ratify acts affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amend the articles of association with the consent of the General Partner.

**Art. 15. Quorum and vote.**

15.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

15.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

**Art. 16. Amendments of the articles of association.** Except as otherwise provided herein and without prejudice to article 13 of these articles of association, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company’s share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate without prejudice to article 13 of these articles of association, regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

**Art. 17. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 18. Adjournment of general meeting of shareholders.** Subject to the provisions of the Law, the Managers may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The Managers shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

**Art. 19. Minutes of general meetings of shareholders.**

19.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

19.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the Managers.

## D. Management

**Art. 20. Powers of the Managers.**

20.1 The Company shall be managed by one or several managers, who may be, but do not need to be chosen among the General Partners. If the Company has several managers, the managers form a board of managers (the “Managers” and each manager a “Manager”).

20.2 If the Company is managed by one Manager, to the extent applicable and where the term “Manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “Managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “Manager”.

20.3 The Managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### **Art. 21. Daily management.**

21.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more Managers, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the Managers.

21.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 22. Appointment, removal and term of office of managers.** Managers shall be appointed and may be removed without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast in a general meeting.

#### **Art. 23. Convening meetings of the Managers.**

23.1 The Managers shall meet upon call by any Manager. The meetings of the Managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

23.2 Written notice of any meeting of the Managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Managers which has been communicated to all managers.

23.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all of the Managers.

#### **Art. 24. Conduct of meetings of the Managers.**

24.1 The Managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Managers.

24.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the Managers. In his absence, the Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of Managers present or represented at any such meeting.

24.3 Any Manager may act at any meeting of the Managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A Manager may represent one or more but not all of the other Managers.

24.4 Meetings of the Managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

24.5 The Managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the Managers.

24.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the Managers present or represented at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

24.7 The Managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each Manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 25. Minutes of the decisions of the Managers.**

25.1 The minutes of any meeting of the Managers shall be signed by the chairman or in his absence by the chairman pro tempore, or by any two (2) Managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two (2) Managers.

25.2 Decisions of the sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager.

**Art. 26. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole Manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) Managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Managers within the limits of such delegation.

## E. Supervision of the company

### Art. 27. Supervisory Board.

27.1 The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board (the “Supervisory Board”), comprising at least three (3) internal auditors (commissaires), hereinafter referred to as the members of the Supervisory Board. The Supervisory Board may be consulted by the Managers on such matters as the Managers may determine and may authorise any actions of the Managers that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Managers.

27.2 The general meeting of shareholders shall appoint the members of the Supervisory Board, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-appointed. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

27.3 Any member of the Supervisory Board may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

27.4 The members of the Supervisory Board have an unlimited right of supervision and control of all operations of the Company.

27.5 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of the Supervisory Board shall be suppressed, except if otherwise decided by the shareholders of the Company.

27.6 Any independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

### Art. 28. Conduct of meetings.

28.1 The Supervisory Board shall meet upon call by its chairman or by the Managers at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Supervisory Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

28.2 Written notice of any meeting of the Supervisory Board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice of meeting. Such notice may be omitted in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a meeting of the Supervisory Board to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board.

28.3 No prior notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board and waive any convening requirement, or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

28.4 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member as his proxy in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A member may represent one or more, but not all of the other members of the Supervisory board.

28.5 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

28.6 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. In case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

28.7 The Supervisory Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each member of the Supervisory Board may express their consent separately, the entirety of their consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

28.8 Meetings of the Supervisory Board may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

## F. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 29. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### Art. 30. Annual accounts and allocation of profits.

30.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

30.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

30.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

30.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

30.5 Upon recommendation of the Managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

30.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

#### **Art. 31. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

31.1 The Managers may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

31.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 32. Liquidation.**

32.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

32.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 33. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The three million one hundred thousand (3,100,000) issued shares have been subscribed as follows:

- three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,099,999) Ordinary Shares have been subscribed by Concrete Investment I Limited Partner S.à r.l., aforementioned, for the price of thirty thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine euro cent (EUR 30,999.99); and

- One (1) Unlimited Share has been subscribed by Concrete Investment I GP S.à r.l., aforementioned, for the price of one euro cent (EUR 0.01).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is entirely allocated to the share capital.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
2. The number of members of the Supervisory Board is set at three (3);
3. The following person is appointed as sole Manager of the Company for an unlimited term:

Concrete Investment I GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its registered office at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

4. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

- i. Ms. Petra J. S. Dunselman, born in Amsterdam, the Netherlands, on 6 April 1965, professionally residing at 52-54 Avenue du X Septembre, L 2550 Luxembourg;
- ii. Ms. Preeti K. Khitri, born in Ujjain, India, on 6 March 1979, professionally residing at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; and
- iii. Ms. Zamyra H. Cammans, born in Utrecht, the Netherlands, on 11 February 1969, professionally residing at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1) Concrete Investment I Limited Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, dûment représentée par Madame Betty Kizimalé-Grant, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 janvier 2014, et

2) Concrete Investment I GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Betty Kizimalé-Grant, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.**

1.1 Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination «Concrete Investment I S.C.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment avec et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision des Gérants (tels que définis ci-après). Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision des Gérants.

4.4 Dans l'hypothèse où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, ils pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires» et leurs titulaires les «Actionnaires Commanditaires») et une (1) action de commandité («l'Action de Commandité» et son titulaire «l'Actionnaire Commandité») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. L'Action de Commandité est détenue par l'Actionnaire Commandité de la Société. Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont désignées ensemble ci-après les «actions».

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts ou dans les conditions prévues par l'article 6.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant(s) en proportion du nombre d'actions qu'il(s) détiennent(en)t dans le capital social de la Société. Les Gérants doivent déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. Les Gérants peuvent restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de(s) (l')actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions de l'article 6 des présentes.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions, dans les conditions prévues par la Loi.

### **Art. 6. Capital autorisé.**

6.1 Le capital autorisé, incluant le capital social, est fixé à un milliard quatre cents millions d'euros (EUR 1.400.000.000), représenté par cent trente-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (139.999.999.999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Commandité avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article, les Gérants sont autorisés à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes et particulièrement de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.

6.2 Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

### **Art. 7. Actions.**

7.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les actions de la Société sont nominatives.

### **Art. 8. Continuation de la Société - remplacement de l'Actionnaire Commandité.**

8.1 Décès, suspension des droits civiques, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout d'autres situations de concours dans le chef de tout actionnaire n'entraîneront pas la dissolution de la Société. En cas de révocation, de démission, de faillite ou d'évènement similaire dans le chef de l'Actionnaire Commandité unique, la Société continuera à exister.

8.2 En cas de survenance de l'un de ces évènements dans le chef de l'Actionnaire Commandité unique et s'il n'a pas déjà été pourvu à son remplacement, le Conseil de Surveillance ou, à défaut, tout actionnaire doit dès que possible convoquer une assemblée générale d'actionnaires dans les meilleurs délais. L'assemblée générale doit (sans l'accord de l'Actionnaire Commandité mais avec l'accord de cet actionnaire commandité de remplacement) nommer un actionnaire commandité de remplacement.

8.3 Un Actionnaire Commandité peut être révoqué en tant qu'actionnaire commandité à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à une majorité de plus de deux tiers (2/3) du capital social de la Société. L'Actionnaire Commandité unique ne peut être révoqué que si un Actionnaire Commandité de remplacement est nommé concomitamment.

8.4 En conséquence de ce remplacement, l'(les) Action(s) de Commandité détenue(s) par cet Actionnaire Commandité sortant est/ sont automatiquement transférée(s) à l'Actionnaire Commandité fraîchement nommé, au moment de sa nomination, pour un prix égal au prix de souscription de cette (ces) dernière(s). Tout Gérant, agissant à titre individuel, est autorisé à inscrire ce transfert dans le registre des actions de la Société.

### **Art. 9. Registre des actions - Transfert des actions.**

9.1 Un registre des actions est tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de tout actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions est établie par voie d'inscription dans ledit registre. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

9.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Dans l'hypothèse où une action est détenue par plusieurs personnes, celles-ci devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

9.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

9.4 L'(les) Action(s) de Commandité ne peu(vent) être cédée(s) qu'aux actionnaires commandités indéfiniment et solidairement tenus du passif de la Société qui ne peut être apuré avec les actifs de la Société.

9.5 Toute cession d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à, ou sur acceptation de la cession par la Société.

### **Art. 10. Responsabilité des actionnaires.**

10.1 Les Actionnaires Commanditaires ne peuvent s'immiscer dans la gestion de la Société vis-à-vis des tiers. La responsabilité des Actionnaires Commanditaires est limitée au montant du capital qu'ils ont souscrit. Cependant, les Actionnaires Commanditaires sont indéfiniment et solidairement tenus à l'égard des tiers de tous les engagements de la Société auxquels ils ont participé en méconnaissance de la restriction susmentionnée. Les Actionnaires Commanditaires sont également tenus indéfiniment et solidairement des engagements de la Société vis-à-vis des tiers auxquels ils n'ont pas participé s'ils ont, à titre habituel, accompli des actes de gestion au nom de la Société vis-à-vis des tiers. Un actionnaire commanditaire agissant en qualité de représentant d'un Gérant ou de l'Actionnaire Commandité n'encourt pas, du simple fait d'agir en cette qualité et dans la mesure où il indique cette qualité, la responsabilité indéfinie et solidaire susmentionnée.

10.2 Lorsque plusieurs Actions de Commandité sont émises, les actionnaires commandités sont indéfiniment et solidairement tenus du passif de la Société qui ne peut être apuré par les actifs de la Société.

## **C. Assemblées générales des actionnaires**

**Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

### **Art. 12. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.**

12.1 L'assemblée générale des actionnaires peut, à tout moment, être convoquée par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

12.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par les Gérants ou le Conseil de Surveillance sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

12.3 Les convocations pour toute assemblée générale contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces publiées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant

l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées aux actionnaires nominatifs huit (8) jours avant l'assemblée générale, sans qu'il ne doive être établi la preuve de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions sont nominatives, les convocations sont faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

12.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

### **Art. 13. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.**

13.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le 10 juin à 15 heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

13.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, qui ne sont pas nécessairement actionnaires ou Gérants. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée», selon le contexte et lorsque cela est possible. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des actionnaires.

13.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

13.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

13.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, et permettant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

13.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention de vote, en cochant la case appropriée.

13.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

13.8 Les Gérants peuvent définir d'autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Consentement de l'Actionnaire Commandité.** L'assemblée générale des actionnaires ne peut adopter ou ratifier les actes impactant les intérêts de la Société à l'égard des tiers ou modifiant les statuts qu'avec l'accord avec l'Actionnaire Commandité.

### **Art. 15. Quorum et vote.**

15.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

15.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 16. Modification des statuts.** Sauf disposition contraire et sans préjudice de l'article 13 des présents statuts, les statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer, sans préjudice de l'article 13 des présents statuts, quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 17. Changement de nationalité.** Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

**Art. 18. Ajournement des assemblées générales d'actionnaires.** Dans les conditions prévues par la Loi, les Gérants peuvent ajourner séance tenante une assemblée générale d'actionnaires de quatre (4) semaines. Les Gérants doivent prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pourcent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

**Art. 19. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.**

19.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire qui le demande.

19.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par les Gérants.

## D. Gérance

**Art. 20. Pouvoirs des Gérants.**

20.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui peuvent être, mais ne doivent pas nécessairement être choisis parmi les Actionnaires Commandités. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance (les «Gérants» et chacun un «Gérant»).

20.2 Si la Société est gérée par un seul Gérant, le cas échéant et en l'absence de mention expresse du terme «Gérant» dans les présents statuts, une référence aux «Gérants» doit être entendue comme une référence au «Gérant».

20.3 Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 21. Gestion journalière.**

21.1 La gestion journalière de la Société de même que la représentation de la Société en matière de gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi, être déléguée à un ou plusieurs Gérants, dirigeants ou autres mandataires, agissant individuellement ou collectivement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs sont déterminés par une décision des Gérants.

21.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

**Art. 22. Nomination, révocation et durée du mandat des gérants.** Les Gérants sont nommés et peuvent être révoqués sans motif par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée à une majorité simple des voix valablement exprimées lors de cette assemblée.

**Art. 23. Convocation des réunions des Gérants.**

23.1 Les Gérants se réunissent sur convocation de tout Gérant. Sauf indication contraire dans la convocation, les réunions des Gérants doivent être tenues au siège social de la Société.

23.2 Une convocation écrite à toute réunion des Gérants doit être adressée aux Gérants vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque Gérant y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil de gérance dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par les Gérants et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres des Gérants.

23.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les Gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les Gérants.

**Art. 24. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

24.1 Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un gérant et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque réunion du conseil de gérance.

24.2 Le président doit présider toutes les réunions des Gérants. En son absence, les Gérants peuvent nommer un autre gérant en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

24.3 Tout Gérant peut participer à toute réunion des Gérants en désignant comme mandataire un autre Gérant par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs mais pas tous les Gérants.

24.4 Les réunions des Gérants peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

24.5 Les Gérants ne peuvent valablement délibérer ou statuer que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représenté à une réunion des Gérants.

24.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président n'a pas de voix prépondérante.

24.7 Les Gérants peuvent, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les Gérants peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 25. Procès-verbaux des décisions des Gérants.**

25.1 Le procès-verbal de toute réunion des Gérants doit être signé par le président, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) Gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président ou par deux (2) Gérants.

25.2 Les décisions du Gérant unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par le Gérant unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le Gérant unique.

**Art. 26. Relations avec les tiers.** La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant unique ou, si la société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par les Gérants dans les limites d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 27. Conseil de surveillance**

27.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) commissaires, qui sont désignés ci-après comme les membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par les Gérants sur toutes questions que les Gérants détermineront et peut autoriser toutes actes des Gérants qui, conformément à la loi ou aux dispositions des présents statuts, seraient susceptibles d'ex-céder les pouvoirs des Gérants.

27.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut désigner un président parmi ses membres.

27.3 Tout membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

27.4 Les membres du Conseil de Surveillance ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la Société.

27.5 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société nomme un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, le Conseil de surveillance est supprimé en tant qu'organe, sauf si les actionnaires de la Société en décident autrement.

27.6 Tout réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires que pour juste motif, ou qu'avec son accord.

#### **Art. 28. Conduite des réunions.**

28.1 Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son président ou des Gérants au lieu mentionné dans la convocation. Les réunions du Conseil de Surveillance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

28.2 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance doit être adressée aux membres du Conseil de Surveillance vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être mentionnées dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque membre du Conseil de Surveillance y consent par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du Conseil de Surveillance dont le lieu et l'heure auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le Conseil de Surveillance.

28.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du Conseil de Surveillance seraient présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et renonceraient aux formalités de convocation

ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

28.4 Tout membre peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant comme mandataire un autre membre par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication, un autre membre comme son mandataire, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Un membre peut représenter un ou plusieurs mais pas tous les autres membres du Conseil de Surveillance.

28.5 Les décisions prises par le Conseil de Surveillance sont retranscrites dans des procès-verbaux signés par le président de séance. Les copies des extraits de procès-verbaux produits en justice ou d'une autre manière sont signées par le président de séance ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance.

28.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. En cas de partage de voix, le président du Conseil de Surveillance n'a pas de voix prépondérante.

28.7 Le Conseil de Surveillance peut adopter à l'unanimité des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

28.8 Les réunions du Conseil de Surveillance peuvent se tenir par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

## F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 29. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### **Art. 30. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.**

30.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et les Gérants dressent un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

30.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pourcent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

30.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

30.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcent (10%) du capital social.

30.5 Sur proposition des Gérants, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

30.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

### **Art. 31. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

31.1 Les Gérants peuvent décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

31.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

## G. Liquidation

### **Art. 32. Liquidation.**

32.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

32.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 33. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2015.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les trois millions cent mille (3.100.000) actions émises ont été souscrites comme suit:

- trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) Actions Ordinaires ont été souscrites par Concrete Investment I Limited Partner S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 30.999,99); et
- une (1) Action de Commandité a été souscrite par Concrete Investment I GP S.à r.l., susmentionnée, pour un prix d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport susmentionné a été apportée au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est entièrement affecté au capital social.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ deux mille euros (EUR 2,000).

### *Décisions des actionnaires*

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
2. Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).
3. La personne suivante est nommée Gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
  - Concrete Investment I GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
4. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:
  - i. Madame Petra J. S. Dunselman, née à Amsterdam, Pays-Bas, le 6 avril 1965, résidant professionnellement au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
  - ii. Madame Preeti K. Khitri, née à Ujjain, Inde, le 6 mars 1979, résidant professionnellement au 52-54 Avenue du X Septembre, L 2550 Luxembourg; et
  - iii. Madame Zamyra H. Cammans, née à Utrecht, Pays-Bas, le 11 février 1969, résidant professionnellement au 52-54 Avenue du X Septembre, L 2550 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande des comparantes, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. KIZIMALÉ-GRANT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. LAC / 2014 / 4781. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014020641/819.

(140023752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

---

**Kingreal Company S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Kingreal Company S.A.-SPF).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.634.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022810/10.

(140027372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

---

**SITA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.057.

---

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 février 2014*

- Monsieur Christian KNAUFF, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN qui occupait jusqu'alors cette fonction.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014023705/15.

(140027655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Silam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 122.029.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014023704/10.

(140028436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Filomena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.208.

---

L'adresse privée de l'administrateur et Président Monsieur Vittorio RACCAMARI est dorénavant la suivante:

Via Pietro Bertolini, n. 23

I - 31100 Treviso - Italie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023332/12.

(140027974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

## Syndicat d'Intérêts Locaux Cessange asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1838 Luxembourg, 1, rue Saint Joseph.

R.C.S. Luxembourg F 4.461.

### STATUTS

Aujourd'hui, vendredi le 15 novembre 2013, entre les mandataires du comité présent et les membres ordinaires de l'association de fait constituée le 25 mars 1971 sous la dénomination Syndicat d'Intérêts Locaux de Cessange, Interesseveräin Zéisseng.

Réunis en assemblée publique au Centre-Culturel de Cessange, et tous ceux qui seront admis par la suite, les statuts qui suivent ci-dessous ont été acceptés en annulation et remplacement des statuts précités et datés au 25 mars 1971 et dont les mises à jour ne sont pas connues. Les statuts qui suivent sont régis par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination. Siège. Durée.** L'association est dénommée: «Syndicat d'intérêts locaux de Cessange, A.s.b.l.» (SILC en abrégé). En luxembourgeois: «Interesseverain Zéisseng, A.s.b.l.»

Elle a son siège à Cessange au Centre-Culturel; 1, rue St Joseph L-1838 Luxembourg.

Sa durée est illimitée.

Elle est régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et par les présents statuts.

**Art. 2. Objet.** L'association est politiquement indépendante et confessionnellement neutre et a pour objet:

a) de défendre et de sauvegarder les intérêts matériels et moraux communs des habitants de la localité de Cessange et des propriétaires d'un immeuble situé dans la localité Cessange, et cela même par la voie judiciaire s'il y a lieu, vis-à-vis des autorités, de tiers et des autres organismes d'intérêts communs et de soutenir d'autres initiatives allant dans le même sens,

b) de s'occuper des problèmes d'intérêt public ou général qui concerne ses membres ainsi que les habitants de la localité,

c) de veiller à la sauvegarde et à l'amélioration de la qualité de la vie des habitants de Cessange et de prendre des initiatives ayant pour but le développement matériel et culturel harmonieux du quartier et de ses alentours,

d) d'intervenir auprès des autorités compétentes pour donner son avis ou faire réaliser tout projet d'intérêt local.

Elle peut collaborer, entretenir des relations amicales, et le cas échéant, adhérer, après décision prise par L'AG, à toute association dont le but se rapproche de celui défendu par elle.

Elle peut acquérir, vendre, construire, transformer et gérer tous biens meubles et immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

**Art. 3. Membres.** Le nombre des associés est illimité, il ne peut toutefois être inférieur à neuf.

L'association se compose de membres effectifs, de membres donateurs et de membres d'honneur.

a) membre effectif: Est considéré comme membre effectif toute personne physique ou morale habitant ou étant propriétaire d'un immeuble à Cessange pendant l'année en cours, ayant été agréé suite à une demande d'adhésion adressée au conseil d'administration, ayant adhéré aux statuts et payé la cotisation annuelle,

b) membre donateur: Est considéré comme membre donateur toute personne physique ou morale soutenant l'association par un don pécuniaire,

c) membre d'honneur: Est considéré comme membre d'honneur toute personne physique ou morale ayant apporté un soutien particulier et/ou particulièrement méritant à l'association. La qualité de membre d'honneur est prononcée provisoirement par le conseil d'administration décidant à la majorité des voix de ses membres; ce vote devra être confirmé par l'assemblée générale lors de sa prochaine séance ordinaire. La qualité de membre d'honneur est personnelle et s'éteint à la mort de la personne en question.

**Art. 4. Admission. Démission. Exclusion.** Sauf motif grave, le conseil d'administration accepte les demandes d'admission qui lui sont présentées.

La qualité de membre se perd:

a) par démission. La démission volontaire doit être notifiée par écrit au président du conseil d'administration. Est toutefois réputé démissionnaire le membre qui, à la fin de l'exercice n'a pas payé sa cotisation.

b) par exclusion. L'exclusion d'un membre est prononcée par l'assemblée générale de l'association statuant à la majorité des deux tiers des voix en cas de non-respect des statuts, des décisions prises en leur exécution, en cas d'actes ou omissions portant gravement atteinte à la réputation et aux intérêts de l'association ou pour tout autre motif grave.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées. Il ne peut réclamer ni la communication d'aucune pièce, ni l'apposition de scellés, ni la liquidation de l'association.

Les associés et membres sortis volontairement de l'association ainsi que ceux exclus, pourront, après délibération du conseil d'administration, être réadmis comme membres.

**Art. 5. Cotisations et dons.** Les cotisations sont fixées chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Les cotisations annuelles ne pourront être ni inférieures à cinq euros ni supérieures à cinquante euros par membre.

Chaque membre s'engage à verser à la trésorerie de l'association la cotisation fixée annuellement par l'assemblée générale.

L'association est habilitée à recevoir des dons en nature ou en espèces en conformité avec les lois. Le montant, versé par des membres, qui dépasse la cotisation maximale de cinquante euros est considéré comme don à l'association.

**Art. 6. Organes et pouvoirs de signature.** Les organes de l'association sont l'assemblée générale (AG), le conseil d'administration (CA), les commissaires aux comptes (CaC).

Pour les opérations financières dépassant deux cent-cinquante euros, une deuxième signature conjointe d'un autre administrateur est obligatoire à côté de celle du trésorier.

L'association est valablement engagée par la signature du président.

**Art. 7. Conseil d'administration.** Le CA a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de gestion des affaires courantes de l'association, sous réserve toutefois des compétences réservées par la loi ou les statuts à l'AG.

Le CA peut arrêter provisoirement des règlements intérieurs en complément aux présents statuts. Ces règlements devront être approuvés par l'AG subséquente.

Le CA représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires, il exécute les décisions de l'AG et il jouit de toutes les compétences qui ne sont pas expressément réservées par les statuts ou par la loi à un autre organe.

Le CA ou une délégation du CA représente l'association dans ses relations avec les particuliers, les organismes et les pouvoirs publics.

Le CA est élu par l'AG.

Le CA élit, lors de sa première réunion, en son sein un président, un ou deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier.

Il peut s'assurer la collaboration de membres-conseils qui n'auront que voix consultative.

Il se réunit sur convocation du président ou de son remplaçant aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il délibère valablement lorsque la majorité des administrateurs est présente. Il prend ses décisions à la majorité simple des administrateurs présents. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Les présidents d'honneur peuvent assister aux réunions du CA avec voix consultative.

Les procès-verbaux des réunions du CA sont dressés par le secrétaire.

Le CA est révocable à tout moment sur décision de l'AG.

**Art. 8. Administrateurs.** L'association est administrée par un CA composé d'au moins 5 (cinq) membres et au maximum de 15 (quinze) membres élus par l'AG à la simple majorité des voix. Il pourra être complété d'un nombre illimité de conseillers sans droit de vote.

La durée du mandat des membres du CA est de trois ans et le tiers des administrateurs, rééligibles, sera renouvelé d'année en année.

Le mandat prend fin en cas de décès, de démission écrite signalée au président du CA, ou d'exclusion, ainsi qu'en cas d'empêchement légal. Le président et le secrétaire ne peuvent pas être sortants conjointement. En cas de vacance au cours d'un exercice, le CA peut coopter provisoirement jusqu'à trois membres qui achèvent le mandat de celui qu'ils remplacent.

Chaque membre effectif peut déclarer sa candidature pour un poste d'administrateur en adressant au moins deux jours avant l'assemblée une demande au CA. Si le nombre de candidats est égale ou inférieur au nombre de postes vacants, les candidats peuvent être déclarés élus par acclamation. Si le nombre est supérieur, il sera procédé à un vote secret et les candidats ayant obtenu la majorité simple des voix sont proclamés élus.

Les membres du CA doivent avoir leur domicile dans les limites géographiques de la localité de Cessange. Une dérogation peut être prononcée par le CA.

Les droits, obligations, pouvoirs et responsabilités des membres du CA sont réglés par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Les fonctions des membres du CA sont purement honorifiques et basées sur le volontariat.

Les charges d'administrateur et de commissaires aux comptes sont incompatibles.

**Art. 9. le Président.** Le président est le représentant de l'association. Il veille au respect des statuts et résolutions, convoque le conseil d'administration dont il établit l'ordre du jour et il préside aux réunions de ce conseil ainsi que de l'AG.

Il a un droit de regard sur toutes les activités de l'association. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président, sinon par l'administrateur le plus ancien.

Il signe conjointement avec le secrétaire ou un autre membre du CA les procès-verbaux.

Le CA a au maximum deux vice-présidents.

**Art. 10. le Secrétaire.** Le secrétaire s'occupe des écritures de l'association.

Il rédige les procès-verbaux, enregistre et diffuse les résolutions, s'occupe de la correspondance et des archives. Il soumet le rapport d'activité à l'AG.

**Art. 11. le Trésorier.** Le trésorier est le dépositaire des fonds de l'association et chargé de leur gestion; il s'occupe de toutes les questions financières, de la comptabilité, de l'inventaire et de la liste des membres, Il enregistre les dépenses et recettes, effectue les paiements et versements.

Il doit rendre compte de sa gestion au CA, aux commissaires aux comptes et à l'AG. Vers la fin de chaque exercice, il présente les comptes au CA qui, après vérification par les commissaires aux comptes, les soumet pour approbation à l'AG.

**Art. 12. l'Assemblée Générale.** L'AG se compose de tous les membres effectifs de l'association qui disposent chacun d'une voix. Les membres d'honneur n'ont pas le droit de vote, mais peuvent suivre avec voix consultative.

L'AG ordinaire aura lieu chaque année au cours du 1<sup>er</sup> trimestre. Le CA convoque l'AG par lettre circulaire et/ou par voie électronique, par affichage public local ou par voie de presse au moins huit jours à l'avance et fixe son ordre du jour.

L'AG est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres présent, sous réserve des dispositions des articles 7 et 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Seuls les membres effectifs ont la possibilité de se faire représenter par procuration écrite. Le nombre de procurations est limité à une seule par personne.

Les décisions de l'AG sont prises à la majorité simple des voix et à main levée, à l'exception des cas réglés différemment par la loi ou les présents statuts. En cas d'égalité des voix, la voix du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Il sera procédé par vote secret, si un tiers des membres ou le CA l'exigent.

L'AG élit annuellement les commissaires aux comptes au nombre de deux à trois.

Des AG extraordinaires peuvent être convoquées par le CA chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire.

Toutefois, si un cinquième des membres effectifs exige la convocation d'une AG extraordinaire, le CA est tenu de faire droit à cette demande dans un délai de deux mois. Toute proposition, signée par un vingtième des membres doit être portée à l'ordre du jour.

L'AG est compétente pour les modifications de statuts, la nomination et la révocation des administrateurs et commissaires aux comptes, l'exclusion de membres, la fixation des cotisations annuelles, l'approbation des budgets et comptes, la dissolution de l'association et l'affectation de son patrimoine et pour la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs. Aucun autre objet que ceux portés à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération, à moins que l'AG y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14. Comptes et budget.** A la fin de l'exercice, le CA arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice. Les rapports financiers sont approuvés par l'AG ordinaire après vérification par les commissaires aux comptes, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928 et de l'article 12 des statuts.

**Art. 15. Ressources.** Les ressources se composent notamment des cotisations des membres, des dons et legs à l'association, des subventions et subsides par les pouvoirs publics, des recettes pouvant résulter d'organisations ou de manifestations.

Sont applicables les articles 15, 16 et 17 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

**Art. 16. Modification des statuts.** La modification des statuts s'opère suivant les règles énoncés à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif. Un exemplaire des statuts à jour est mis à disposition de chaque membre sur simple demande.

**Art. 17. Dissolution.** La dissolution de l'association est prononcée par l'AG, convoquée à cette fin en conformité avec l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928. En cas de liquidation de l'association pour quelque cause que ce soit, après acquittement des dettes, l'AG statuera de l'affectation des fonds à une association poursuivant des buts et intérêts similaires, ou à défaut il sera dévolu à une oeuvre de bienfaisance proche du quartier.

Cessance, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2014022984/165.

(140026411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

**Fountain Venture Two S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 136.328.

—  
EXTRAIT

Les comptes au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2014023354/12.

(140027918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Fountain Venture One S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 136.327.

—  
EXTRAIT

Les comptes au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2014023352/12.

(140027910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Hameur S.C.A, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2412 Howald, 40, Rangwee.  
R.C.S. Luxembourg B 57.360.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juillet 2013*

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2013 que:

L'Assemblée générale décide de reconduire les mandats de Monsieur Gaston Schwertzer et de Monsieur Patrick Ferrières au poste de commissaires aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/02/2014.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2014023407/15.

(140027635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Findus Intermediary Special Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 184.384.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of January.

Before the undersigned, Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Findus PIK S.C.A., a partnership limited by shares incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, hereby represented by its general partner Findus PIK GP S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in the

process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having a share capital of EUR 12,500,

here represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is Findus Intermediary Special Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
- it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
  - the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and removal of managers.**

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

**8.1. Powers of the board of managers**

- All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

**8.2. Procedure**

- The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

**8.3. Representation**

- The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers and if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and class B managers, the joint signature of any class A manager and any class B manager.
- The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

- Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

- If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

- Each share entitles the holder to one (1) vote.

###### 11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

- The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

- Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

- When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

- General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

- If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

- A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

- Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

- The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

- Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

- Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

##### **Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

- any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

- the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of October and ends on the thirty (30) of September of the following year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

- if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on

the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- the Board must draw up interim accounts;
- the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty (30) of September 2014.

### *Subscription and payment*

Findus PIK S.C.A., represented as stated above, subscribes for one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Sanjay K. Morey, manager, born on September 14, 1971 in California, U.S.A., with professional address at 452 Fifth Avenue, 21<sup>st</sup> Floor, New York, NY 10018;

- James Hill, manager, born on February 22, 1961 in Glasgow, United Kingdom, residing at Cleves House, 103 Palace Road, East Molesey, KT8 9DU; and

- William Showalter, manager, born on January 30, 1963 in Indiana, USA, residing at Oakridge, Grimms Hill, Great Missenden, Bucks, HP16 9BG.

The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Richard Brekelmans, director, born on 12 September 1960 in Amsterdam (NL), with professional address at at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Elizabeth Timmer, director, born on 24 July 1965 in Zuidelijke IJsselmeerpolder (NL), with professional address at at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

- Michael Verhulst, Senior Account Manager, born on 25 August 1969 in Almelo (NL), with professional address at at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 103.336.

2. The registered office of the Company is located at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de janvier,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

Findus PIK S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe 13-15, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par son actionnaire commandité, Findus PIK GP S.à r.l., une société régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 12.500.

ici représentée par Annick Braquet, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Findus Intermediary Special Holdings S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

- Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

- Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

- Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

- Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

- Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

- Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

- Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

- Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

- La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

- La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

- Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

- Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

- Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

- Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

- Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

- Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

- Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

- Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

- Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

- Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

- Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

- Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

- Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

##### **Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

- toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

- les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) octobre et se termine le trente (30) septembre de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou de(s) gérant(s) et de(s) associé(s) envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

- si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

#### **Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 30 septembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Findus PIK S.C.A., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et de les allouer entièrement au compte de capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Sanjay K. Morey, manager, né le 14 septembre 1971 en Californie, Etats-Unis, dont l'adresse se situe au 452 Fifth Avenue, 21<sup>st</sup> Floor, New York, NY 10018, Etats- Unis;

- James Hill, manager, né le 22 février 1961 à Glasgow, Royaume-Uni, dont l'adresse se situe au Cleves House, 103 Palace Road, East Molesey, KT8 9DU, Royaume-Uni; and

- William Showalter, manager, né le 30 janvier 1963 en Indiana, Etats-Unis, dont l'adresse se situe au Oakridge, Grimms Hill, Great Missenden, Bucks, HP16 9BG, Royaume-Uni.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Richard Brekelmans, director, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle se situe au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Elizabeth Timmer, director, né le 24 July 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays- Bas, dont l'adresse professionnelle se situe au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Michael Verhulst, Senior Account Manager, né le 25 August 1969 à Almelo Pays- Bas, dont l'adresse professionnelle se situe au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13- 15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and immatriculé au Registre de Commerce et Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2014. Relation: LAC/2014/5469. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022701/540.

(140027285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

---

### **Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022565/10.

(140027560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

---

**BR Artemis II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MGP Artemis II S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 157.131.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

MGP Artemis S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée, a company organised under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 2,732,500, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies registry in Luxembourg under section B number 134654,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 November 2013.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented aforesaid, is the sole partner of “MGP Artemis II S.à r.l.” société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 November 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 79 on 14 January 2011, registered with the Luxembourg company and commercial register under section B number B157131 (the “Company”).

The appearing party, represented as aforesaid, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment and restatement of the Company’s articles of association.

The Partner, represented as aforesaid, requests the undersigned notary to record the sole resolution:

*Sole resolution:*

The Partner amends and restates the Company’s articles of association so that they shall read with immediate effect as follows:

“ **Art. 1.** The above named party and all persons and entities who may become partners in future (individually, the “Partner” and jointly, the “Partners”), hereby forms a company with limited liability (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the “Articles of Association”).

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties and land as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

**Art. 3.** The term of the Company shall be for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company’s denomination shall be “BR Artemis II S.à r.l.”, the Company is a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles of Association.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred in any other place in the Grand Duchy of Luxembourg, by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is set twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) parts in registered form of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

**Art. 7.** The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

**Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

**Art. 9.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 9 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

Decisions are taken at a majority of votes.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

If more than one Manager is appointed, each Manager can bind the Company by his/ her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR 15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction or general delegations.

**Art. 11.** The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder

or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

**Art. 12.** The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments validly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 13.** Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

**Art. 14.** The Company's financial year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 15.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

**Art. 16.** Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

**Art. 17.** The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realised or unrealised capital losses.

**Art. 18.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and remuneration.

The surplus after the realisation of the assets and the payment of liabilities is distributed to the Partners in proportion to the parts held by them.

**Art. 19.** Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association."

#### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred euro (EUR 800,-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

MGP Artemis S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 134654,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 22 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée de «MGP Artemis II S.à r.l.», ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n°79 le 14 janvier 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 157131 (la «Société»).

La comparante, représentée comme ci-avant, déclarant avoir parfaite connaissance de l'unique résolution à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modifications et refonte complète des statuts de la Société.

L'associé unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

#### *Unique résolution:*

L'Associé modifie et reformule les statuts de la Société pour qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de bien immobiliers mais aussi la gestion de bien immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «BR Artemis II S.à r.l.»

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans n'importe quel lieu au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du conseil de gérance de la Société. Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze-mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors

de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

**Art. 7.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 9 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transaction peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique ou pour une délégation générale.

**Art. 11.** La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

**Art. 12.** Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

**Art. 16.** Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

L'excédent après réalisation des actifs et le paiement du passif sera distribué aux Associés dans la proportion des parts sociales détenues par chaque Associé.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022880/314.

(140027415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

#### **Mami SCI, Société Civile.**

Siège social: L-5511 Remich, 12, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg E 641.

L'an deux mil quatorze, le trois février.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Madeleine dite Mady Olsem, femme au foyer, demeurant à L-5511 Remich, 12, rue des Bateliers, veuve de Monsieur Roland Lacaf, de son vivant en retraite, né le 19 juin 1931 à Diekirch (i.n. 19310619135),

2.- Monsieur Michel Lacaf, professeur-ingénieur, demeurant à L-4970 BETTANGE / MESS, 89, route des 3 Cantons,

tous deux représentés par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing-privé en date du 29 janvier 2014 et du 1<sup>er</sup> février 2014, lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont devenus les deux seuls associés de la société civile immobilière «Mami SCI» avec siège social à L-9265 Diekirch, 32, rue du Palais, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 1083 en date du 16 juillet 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section E numéro 641,

suite au décès de Monsieur Roland Lacaf, survenu à Le Lavandou (France) le 13 février 2007, ayant demeuré en dernier lieu L-9265 Diekirch, 32, rue du Palais.

Les parts d'intérêts sont réparties comme suit:

Madame Madeleine dite Mady Olsem, prénommée, est propriétaire de quatre-vingts dix-huit pourcent (98 %).

Monsieur Michel Lacaf, prénommé est propriétaire de deux pourcent (2%).

Les associés, représentés comme ci-avant ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conséquence de ce qui précède, les associés modifient l'article 5 des statuts afin de refléter la nouvelle répartition des parts sociales, comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) divisé en cent (100) parts d'intérêts sans valeur nominale, toutes entièrement libérées et réparties comme suit:

1.- Madame Madeleine dite Mady Olsem, quatre-vingt-dix-huit pourcent . . . . .	98 %
2.- Monsieur Michel Lacaf, prénommé, deux pourcent . . . . .	2%
Total: cent pourcent . . . . .	100%»

*Deuxième résolution*

Les associés nomment Madeleine dite Mady Olsem, prénommée, née à Luxembourgville, le 15 octobre 1941, demeurant à L-5511 Remich, 12, rue des Bateliers, en qualité de gérante de la société pour une durée indéterminée, laquelle aura tous pouvoirs pour engager valablement la société vis-à-vis des tiers par sa seule signature avec pouvoir de délégation.

*Troisième résolution*

Les associés transfèrent le siège social vers L-5511 Remich, 12, rue des Bateliers et modifient par conséquent l'alinéa premier de l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3. al. 1.** Le siège social est établi à Remich».

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire, le présent.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 février 2014. Relation: LAC/2014/5409. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022872/54.

(140027187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

**Maitagaria, Société Anonyme,  
(anc. Maitagaria-SPF).**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 55.002.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022870/10.

(140027358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

**MFO Investimenti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022879/10.

(140027619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

**BR HoldCo Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MGP HoldCo Craven S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.464.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned:

THERE APPEARED:

MGP Craven JV S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a private limited liability company, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 162.445,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 November 2013;

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented aforesaid is the sole partner of “MGP HoldCo Craven S.à r.l.”, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 162464, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 21, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2261 of September 23, 2011, and amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on August 5, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2508 of October 18, 2011 (the “Company”).

The appearing party, represented as aforesaid, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Change of name of the Company;

The Sole Partner, represented as aforesaid, requests the undersigned notary to record the resolution:

*First resolution*

The Partner hereby resolves to re-name the Company BR HoldCo Craven S.à r.l.

*Second resolution*

The Partner decides to amend and restate article 4 of the Company so that it shall read with immediate effect as follows:

“ **Art. 4.** The Company’s denomination shall be “MGP BR HoldCo Craven S.à r.l.””

*Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred euro (EUR 800,-).

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary, the present deed.

### Follows the french translation

L'an deux mille quatorze, le quatorze janvier.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

MGP Craven JV S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162445,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 22 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant est la seule et unique associé de «MGP HoldCo Craven S.à r.l.», ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.464, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2261 du 23 septembre 2011, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 5 août 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2508 du 18 octobre 2011 (la «Société»).

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Changement de dénomination de la Société;

L'Associée Unique représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide de renommer la Société en «BR HoldCo Craven S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide de modifier et reformuler l'article 4 des statuts de la Société pour qu'il ait la teneur suivante:

« **Art 4.** La Société porte la dénomination de «BR HoldCo Craven S.à r.l.» »

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022887/88.

(140027455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

**Lapithus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 153.177.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022821/10.

(140027572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

---

**Golding Private Debt Sicav-Fis VIII, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 178.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022734/11.

(140027392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

---

**Greendale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 62.079.

Avec la présente je démissionne comme commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Le 6 février 2014.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014023392/11.

(140028339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Global Entertainment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 153.158.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eckart Vogler

Administrateur

Référence de publication: 2014023387/11.

(140028116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Supervalves SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 183.102.

Les statuts coordonnés au 6 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014022983/11.

(140027558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

---

**Claren Road Opportunities LuxCo T, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.496.

En date du 3 février 2014, l'Actionnaire unique, Claren Road Credit Opportunities Master Fund, Limited, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, B.P. 309GT, bâtiment Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, enregistrée auprès du «Registre des sociétés», Iles Caïman, sous le numéro de certificat MC-198501, représentée par M Albert Marino, Administrateur délégué, demeurant à New York, a pris les résolutions suivantes:

1. A nommé M Justin Shih, né le 15 août 1984, ayant son adresse professionnelle à 57 Berkeley Square, Lansdowne House, London W1J 6ER, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société avec effet le 10 février 2014 pour une période indéterminée.

2. A résilié le mandat de M John P. Berkery, né le 22 octobre 1979, ayant son adresse professionnelle à 57 Berkeley Square, Lansdowne House, London W1J 6ER, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société avec effet le 10 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014023213/20.

(140027843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Fipoluc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.098.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2014*

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société Fipoluc S.A..

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014023343/16.

(140027988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Filomena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023333/9.

(140028105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Expanco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 39.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023310/9.

(140028622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Fusion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 62.763.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2014*

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société Fusion S.A..

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014023356/16.

(140027990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Geobat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières.  
R.C.S. Luxembourg B 169.918.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014023384/10.

(140028556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Gib International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 61.588.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2014*

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société GIB International S.A..

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014023385/16.

(140028333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Fountain Venture Two S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 136.328.

**EXTRAIT**

Les comptes au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2014023353/12.

(140027917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**GMS Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023389/9.

(140027738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Greendale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 62.079.

Avec la présente je démissionne comme administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 6 février 2014.

Cédric Muenze.

Référence de publication: 2014023391/9.

(140028339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Greendale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 62.079.

Avec la présente je démissionne comme administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 6 février 2014.

Virginia Strelen.

Référence de publication: 2014023393/9.

(140028339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**H.P.O.A. Holding de Participations Outre-Atlantique S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023397/9.

(140028190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Hoganas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 100.183.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023410/9.

(140028576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Holdair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023412/9.

(140028000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Global Bond Series III, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 156.187.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 6 février 2014:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

\* Madame Florence Rao;

\* Monsieur Erik van Os;

\* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

*Pour la Société*

Florence Rao

*Administrateur*

Référence de publication: 2014023361/25.

(140027723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Giga Pro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 173.996.

*Auszug aus der Ordentlichen Generalversammlung vom 30 Januar 2014.*

Am 30. Januar 2014 versammelten sich die Aktionäre der Aktiengesellschaft GIGA PRO S.A. mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, 40 Escherstrasse.

Folgende Punkte der Tagesordnung wurden angenommen:

1. Rücktrittserklärung des Delegierten Verwaltungsratsmitgliedes KIFFER Fernand wohnhaft in L-3548 Düdelingen, 15 Ribeschtonstrasse.

2. Rücktrittserklärung des Rechnungskommissar mit juristischer Person GEFCO S.A. H.R. B44091 mit Sitz in L-5836 Alzingen, 6 Nicolas Westerstrasse.

3. Ernennung des neuen Delegierten Verwaltungsratsmitgliedes BECK Jean-Paul, wohnhaft in L-4240 Esch/Alzette, 60 E. Mayrischstrasse.

4. Ernennung des neuen Rechnungskommissars mit juristischer Person Bureau Comptable Faber & Associés S. à R. L. unter H.R. N° B74548 mit Sitz in L-3320 Berchem, 37 Bettemburgerstrasse.

Référence de publication: 2014023386/19.

(140027639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Huhtalux Supra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 46.698.627,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 98.011.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023404/10.

(140028066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Global Bond Series XIV, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.266.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 6 février 2014:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

\* Madame Florence Rao;

\* Monsieur Erik van Os;

\* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

*Pour la Société*

Florence Rao

*Administrateur*

Référence de publication: 2014023370/25.

(140027828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Innuendo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 149.079.

**EXTRAIT**

La Société prend acte des démissions de:

1) M. Patrice Gallasin en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2013; et

2) Mme Sophie Zanini en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 2 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Iavor Todorov

Référence de publication: 2014023421/14.

(140028357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**KALIMA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 160.076.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 février 2014*

- Monsieur Christian KNAUFF, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN qui occupait jusqu'alors cette fonction.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014023456/15.

(140027657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Global Bond Series XIII, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.258.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 6 février 2014:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

\* Madame Florence Rao;

\* Monsieur Erik van Os;

\* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

*Pour la Société*

Florence Rao

*Administrateur*

Référence de publication: 2014023369/25.

(140027829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**GoldenTree Holdco Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.272.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 janvier 2014.*

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, pour une période indéterminée, Monsieur Fred Saleem HADDAD, né le 23 novembre 1948, à New York, USA, demeurant professionnellement au 300 Park Avenue, 21<sup>ème</sup> étage, New York, NY 10022, USA, en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023375/13.

(140027827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**ITP Oil & Gas International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.617.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2014*

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société ITP Oil & Gas International S.A..

Luxembourg, le 5 février 2014.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014023442/16.

(140028086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Global Bond Series X, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 163.042.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 6 février 2014:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

\* Madame Florence Rao;

\* Monsieur Erik van Os;

\* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

*Pour la Société*

Florence Rao

*Administrateur*

Référence de publication: 2014023368/25.

(140027762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Greenland Property S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 123.507.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 6 février 2014, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique Greenland Property S.A., 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 6 février 2014.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

*Société domiciliataire*

*Signatures*

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2014023394/13.

(140028340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**G2C Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 163.681.

**EXTRAIT**

L'adresse de résidence de l'associé unique a changé du 26, rue Barbet de Jouy F-75007 Paris au 10, Cours des Bastions CH-1205 Genève.

L'adresse professionnelle de deux gérants a été modifiée comme suit:

- Melle Rachel Hemery, du 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg au 89A, rue Pafebruch L-8308 Luxembourg;

- Mr Grégory Centurione, du 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg au 89A, rue Pafebruch L-8308 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G2C Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2014023395/16.

(140027775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.